
Présidente du CC
Bénédicte COMPOIS

Membres du CC:
Lucie OLIVIERI, Roland CABANES, Marc HANSSLER, Raphael RIEUMAL, Florian LUCAS

Ont participé:
Laurent CIUBINI et Agnès BERTHET

Depuis le mois d'octobre différents temps d'échanges en interne ont été réalisés; en complément Bénédicte et Roland ont participé aux travaux du Ministère des Sports et du CNOSF autour de la question du plan de sobriété énergétique du sport.

Plan de sobriété énergétique au niveau du siège fédéral, échangé avec le Président et le CSE:

1. Concernant le siège fédéral, une économie énergétique (chauffage, électricité) est tout à fait possible. Pour ce faire, et après RV avec la société qui gère le système de chauffage et climatisation, il a été acté de bloquer la température des bureaux à 19° conformément aux directives gouvernementales et de l'abaisser à 15° à partir du vendredi soir et durant le week-end, sur la période allant du mois d'octobre au mois d'avril inclus. Pour respecter ces consignes, il ne sera plus possible d'utiliser les télécommandes.

2. En complément et pour augmenter le gain de cette mesure, il a été acté que le lundi, sur la période précisée ci-dessus, devient un jour de fermeture de la FFN et peut permettre d'activer un 3e jour de télétravail (ou un premier ou un second selon la situation de chacun (e)).

3. Bien entendu, pour assurer les formations qui ont lieu le lundi, les locaux de l'INFAN et, si besoin, certains bureaux, seront chauffés. Un sondage a été réalisé auprès des 10 salariés présents le lundi pour connaître leur souhait de maintenir ou non leur présence au siège le lundi et ainsi identifier les espaces nécessaires à maintenir à 19°. Le reste du bâtiment sera maintenu à 15°.

Avec l'objectif d'aller plus loin par rapport à nos pratiques et au "réseau fédéral" en:

- encourageant les ligues, départements et clubs à s'engager dans un plan de sobriété énergétique (charte éco-responsable des clubs / labellisation)
 - confirmant notre adhésion aux 10 axes du plan de sobriété énergétique du Ministère, notamment sur le volet des équipements (je pense qu'il faut qu'on ait un message fédéral clair vis à vis de la gestion des piscines)
 - s'engageant sur la signature de la charte des 15 engagements
 - en poursuivant le travail en interne sur les volets "événements" et "transports"
 - confirmant notre engagement à moyen / long terme dans une démarche RSO
-

La FF Natation est engagée dans une démarche RSO et nous travaillons depuis des années à développer les activités natation en milieu naturel, ce qui permet de délester les piscines et de sensibiliser nos sportifs à la préservation de l'environnement.

Malheureusement, pour le moment, les espaces de pratiques en milieu naturel sont encore peu exploités pour diverses raisons telles que la sécurité (aspect réglementation/ responsabilité des collectivités), ou la culture des pratiquants (absence d'aménagement de ces lieux : wc, douches; vestiaires, craintes de la qualité de l'eau...)...

Pour autant, la piscine municipale est le lieu de pratique majoritaire de nos licenciés et du grand public, sans oublier l'ensemble des scolaires (savoir nager).

En conséquence pour optimiser nos actions de sobriété énergétique, nous avons besoin :

- du soutien des collectivités et des délégataires (propriétaire de la grande majorité des équipements)
- d'actions de communication en direction des pratiquants (environ 12 millions).

Un accompagnement de la part de l'ADEME, RTE, ENEDIS... et de l'appui de l'ANDES afin d'objectiver nos possibilités d'actions et mesurer leur efficacité nous semble important.

Quelques idées à travailler :

- se rapprocher de nos piscines en gestion FFN et voir ce qu'elles proposent comme solutions ?
- en fonction du cahier des charges de nos compétitions, diminuer la t° de l'eau et de l'air (-1°C = réduction de 7% sur la part chauffage des activités)
- réduire la durée des compétitions
- communication sur les écogestes d'un nageur responsable (création d'un guide/affiche)
- accompagner les clubs dans leur convention d'utilisation des équipements pour inscrire des mesures de sobriété énergétique sur les créneaux spécifiques entraînements
- travailler avec l'ANDIIS et autres acteurs sur la rénovation des piscines et la construction de nouvelles (asseoir l'expertise de notre service équipement !)
- promouvoir la réalisation de bassin en milieu naturel et accompagner les collectivités à la réalisation de site de nage en lacs et rivières
- développer les activités en milieu naturel
- valorisation de nos actions RSO

Plan de sobriété énergétique du Sport du Ministère et les 10 axes/domaines d'actions:

L'objectif de réduire de 10% nos consommations d'énergie d'ici 2024, et de 40% d'ici 2050.

Ce plan a été co-construit avec plus de 50 acteurs reflétant la diversité du secteur sportif et représentant plus de 300 000 structures. Ces travaux, ont permis d'examiner 290 propositions et d'aboutir à un plan de sobriété énergétique du sport comportant 40 mesures priorisées et phasées dans le temps. Ce plan s'articule autour de 10 axes.

- Axe 1 : Le chauffage, parce qu'il représente 43% de la consommation énergétique du secteur, constitue le premier d'entre eux.
- Axe 2 : Différentes mesures liées à l'éclairage, poste de dépense énergétique représentant 18 % de la consommation énergétique du secteur
- Axe 3 : En matière d'usage des équipements, le secteur s'engage à réduire la consommation d'eau chaude dans les vestiaires ou encore à désactiver les appareils électriques et électroniques pour éviter le gaspillage énergétique.
- Axe 4 : Une attention particulière sera portée à l'efficacité énergétique des équipements sportifs à travers un soutien financier aux travaux d'isolation thermique des bâtiments ou encore par le développement des contrats de performance énergétique
- Axe 5 : En matière de mobilité, les acteurs du sport s'engagent également dans une démarche structurante s'agissant du format des compétitions pour optimiser les déplacements dans le cadre des rencontres sportives, grâce au logiciel OPTIMOUV' pour le sport amateur, d'une part, et, d'autre part, grâce à la mise en place d'un groupe de travail sur les déplacements des clubs professionnels qui rassemblera les acteurs du sport professionnel et les opérateurs de transport
- Axe 6 : le plan de sobriété énergétique prévoit un volet Formation avec notamment le renforcement des écolabels, la désignation de référents énergie au sein des 109 fédérations ou la mise à disposition gratuite d'un nouveau module de sensibilisation en ligne à la transition énergétique
- Axe 7 : En matière de communication lancement par le ministère des sports d'une campagne intitulée « se dépenser plus pour dépenser moins »

Axe 8 : Concernant les piscines, le plan adopte une vision combinant une approche nationale (baisse de la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire) et une coordination à l'échelle locale, en lien notamment avec les Agences régionales de santé.

Le volet investissement du plan d'aisance aquatique de l'Agence nationale du sport permettra également de financer la modernisation et la rénovation énergétique des piscines (mesures 31 à 35).

Axe 9: JOP 2024 seront les plus écologiques de l'histoire, grâce à des actions fortes : une division par deux des émissions de carbone par rapport aux précédentes éditions

Axe 10: **Le signal Ecowatt rouge**, à prendre une série de mesures concrètes et pré-déterminées de limitation de la consommation d'électricité pour réduire les tensions sur les réseaux et les infrastructures d'énergie à l'échelle nationale